

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

L'Association des microbrasseries du Québec et l'Association des marchés publics du Québec lancent « La Pas Permise » :

Une bière pour dénoncer l'interdiction aux microbrasseries de vendre leurs produits dans les marchés publics

Québec, le 24 juillet 2024 – En marge de la Semaine des marchés publics, qui se tiendra du 1^{er} au 11 août prochain, l'Association des microbrasseries du Québec (AMBQ) et l'Association des marchés publics du Québec (AMPQ) lancent une fausse bière, « La Pas Permise ». Cette fausse bière vise à attirer l'attention sur l'iniquité des lois en place qui interdisent la vente de bières de microbrasseries dans les marchés publics. Elle se veut un symbole dénonçant l'injustice qui perdure et que subissent les microbrasseries depuis de nombreuses années.

« La Pas Permise », une bière qui laisse un goût amer

Actuellement, il est interdit pour les microbrasseries du Québec de vendre leurs produits dans les marchés publics reconnus, en raison d'une réglementation désuète. Ne pouvant pas vendre de la bière, l'AMBQ et l'AMPQ ont créé cette fausse bière, qui consiste en une canette qui contient uniquement de l'eau. Ce geste met en lumière l'absurdité des lois en place.

Tout le monde s'entend pour dire que la législation actuelle est insensée et constitue une aberration. Elle empêche de faire connaître et de rendre accessibles des produits locaux, dans des lieux qui constituent pourtant des tribunes dédiées à promouvoir ce type de produits à une clientèle intéressée. Malgré tout, le statu quo perdure et rien n'est fait. L'année dernière, le gouvernement n'a pas pris les mesures nécessaires pour corriger cette iniquité. L'AMBQ et l'AMPQ espèrent que cette année sera différente et que le gouvernement profitera des renégociations visant principalement à alléger le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, pour apporter les ajustements nécessaires à cette mesure obsolète.

L'exception à la règle : le Québec

À ce jour, le Québec est la seule province canadienne possédant un réseau organisé de marchés publics à interdire la vente de bières de microbrasseries. En 2021, l'Ontario a revu son programme pour les marchés de producteurs afin de permettre aux microbrasseurs de vendre leurs produits dans les marchés publics reconnus, laissant ainsi le Québec comme l'unique province à maintenir cette interdiction. Alors que les producteurs de vin, de cidre ou encore d'hydromel et d'alcool de petits fruits peuvent librement vendre leurs produits, les microbrasseries restent les seules à être exclues de cette opportunité.

Citations

« Pour nous, il est incompréhensible que les bières de microbrasseries québécoises ne bénéficient pas des mêmes privilèges que les autres boissons alcooliques québécoises. En interdisant la vente des bières de microbrasseries, on prive les Québécois de l'opportunité de découvrir d'excellents produits du terroir. Il est plus que temps d'ajuster les lois en place pour permettre aux microbrasseries québécoises de vendre leurs produits dans les marchés publics. »

- Marie-Eve Myrand, directrice générale, Association des microbrasseries du Québec

« La réglementation actuelle empêchant la vente de bières en marché public constitue un obstacle à la commercialisation de produits du terroir faisant la fierté de nos régions. Les marchés publics sont des vitrines incontournables dans la découverte et la mise en valeur de nos produits locaux; y exclure les bières brassées localement ne fait aucun sens. Le Québec est la dernière province canadienne possédant un réseau organisé de marchés publics à y interdire la vente de bières. Notre position est simple, toutes les entreprises bioalimentaires du Québec sans exception devraient pouvoir commercialiser librement leurs produits au sein des marchés publics de la province. »

- Jean-Nick Trudel, directeur général, Association des marchés publics du Québec

À propos de l'Association des microbrasseries du Québec

L'Association des microbrasseries du Québec (AMBQ) a pour mission de regrouper, soutenir, représenter et promouvoir les microbrasseries du Québec. Elle compte plus de 200 membres, brasseurs et artisans brasseurs. Pour en savoir plus : <https://ambq.ca/>.

À propos de l'Association des marchés publics du Québec

L'AMPQ a pour mission d'accompagner et de soutenir l'émergence, le développement et la promotion du réseau des marchés publics québécois au profit des communautés locales et des producteurs et artisans de l'agroalimentaire québécois. L'Association compte plus de 150 marchés publics membres à travers le Québec. La Semaine des marchés publics se tiendra du 1^{er} au 11 août prochain.

-30-

Sources : Association des microbrasseries du Québec et Association des marchés publics du Québec

Pour renseignements : Inès Aboujja-Tessier | 438 829-4600 | iaboujja@tactconseil.ca